ADR - Formation conducteurs - Transport de matières dangereuses - Spécialisation citernes initiale (ICG)

Certifiante | Formation continue

Réf. : 2104838F — Mise à jour : 13 avril 2026

Organisme responsable : **APTH**

Présentation de la formation

Objectifs

- Acquérir les connaissances nécessaires au transport des matières dangereuses en citernes.
- Réussir l'examen final pour obtenir le certificat ADR conducteur et être autorisé à conduire des véhicules transportant des matières dangereuses en citernes.

Cette formation répond aux exigences du chapitre 8.2 de l'A.D.R. et de l'arrêté TMD. (L'APTH est un organisme autorisé à dispenser des formations 8.2 par le ministère des Transports (Arrêté du 28 mai 2024 modifiant l'arrêté du 29 novembre 2022 (NOR : TREP2414139A).

Programme

- Connaître les équipements spécifiques des véhicules-citernes
- Connaître les dispositions relatives aux opérations de chargement et de déchargement
- Connaître la signalisation et le placardage des véhicules-citernes
- Connaître les documents spécifiques concernant les citernes
- Connaître les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules
- Avoir des connaissances sur l'accidentologie spécifique aux véhicules-citernes

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée
Sans niveau spécifique

Niveau de sortie
Sans niveau spécifique

Liste des certifications

Certificat de formation de conducteur ADR - spécialisation citernes (habilitation)
Code RS : 5630

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2093377S	Présentiel	Chartres-de-Bretagne	02/01/2026	31/12/2026
2093378S	Présentiel	Hennebont	02/01/2026	31/12/2026
2093379S	Présentiel	Guipavas	02/01/2026	31/12/2026

Source : GREF Bretagne #2104838F